

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service des ports
04 13 31 21 32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

OBJET : Port départemental de Carro : présentation du rapport du concessionnaire pour l'année 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux ports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis le 5 août 2018, le Département a confié la gestion des activités de plaisance du port de Carro à la Société d'Economie Mixte d'Organisation et de Gestion des Equipements Touristiques de la ville de Martigues (SEMOVIM) via un contrat de concession d'une durée de 5 ans. Il est à noter que la SEMOVIM était, auparavant, déjà titulaire d'un contrat de délégation de service public pour la gestion des activités de plaisance du port, depuis le 1er avril 2011.

La SEMOVIM est en charge de l'entretien du domaine concédé, de la gestion des emplacements, de la gestion des outillages et de l'animation du port. Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes. En 2018, la SEMOVIM a dégagé un bénéfice de 333 018 € mais l'activité de plaisance du port de Carro reste déficitaire (- 19 954 €).

Au titre de l'année 2018, la redevance versée au Conseil Départemental s'élève à 41 944,78€ La Direction du contrôle de gestion du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a donné quitus au rapport présenté par la SEMOVIM en date du 1^{er} octobre 2019.

Le présent rapport propose de prendre acte du rapport du concessionnaire du port de Carro pour la partie affectée à la plaisance pour l'année 2018.

Ce rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

